



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 Octobre 1997

**Création d'un emploi occasionnel pour la mise en place du Conseil
Communal Citoyen**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'article L 132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le Conseil Municipal peut créer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Ces Comités peuvent être consultés par le Maire sur toute questions ou tout projet intéressant les services publics et équipements de proximité entrant dans le domaine d'activité des Associations, membres des Comités. Ils peuvent, par ailleurs, transmettre au Maire des propositions.

En application de ces dispositions, la Ville de Niort s'inscrit dans le dispositif par la mise en place d'un Conseil Communal Citoyen.

Ainsi, il s'avère nécessaire pour lancer le dispositif de créer provisoirement un poste de Chargé de Mission à temps complet, à pourvoir contractuellement, sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée et rémunéré sur la base du 1er échelon du grade de Rédacteur Territorial.

Les crédits correspondant seront inscrits au chapitre 922-212.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer à compter du 1er octobre 1997 un poste de Chargé de Mission à temps complet, à pourvoir contractuellement pour la mise en place du Conseil Communal Citoyen dans les conditions précitées.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE